

Conditions générales de retour des marchandises:

1. En principe, il n'y a pas d'obligation de reprise des marchandises. Le fournisseur est seul à décider de la restitution du matériel.
2. Le numéro de la commande ou le bon de livraison avec la date doivent être envoyés en même temps.
3. INTEGRA METERING AG n'est pas tenu d'accepter les marchandises commandées en trop ou en raison d'une autre erreur du client.
4. Les marchandises qui ont plus de 9 mois (à compter de la date de livraison) ne sont généralement pas acceptées.
5. Si le client n'est pas d'accord avec le montant à rembourser, il est libre de reprendre la marchandise lors de l'annulation du remboursement ou de la faire reprendre à ses frais.
6. En cas d'acceptation, INTEGRA METERING AG facture des frais de traitement s'élevant au minimum à 30 % du prix de vente ou à 50 CHF, à condition que la marchandise soit retournée dans son emballage d'origine intact, c'est-à-dire non utilisée, et qu'elle ne soit pas endommagée. Toute évaluation de l'état de la marchandise incombe à INTEGRA METERING AG et peut entraîner une réduction supplémentaire du remboursement.
7. Le retour des versions spéciales ne sera généralement plus accepté.

**Conformément aux conditions générales de retour
d'INTEGRA METERING AG, les directives suivantes
s'appliquent:**

- Les retours ne seront acceptés que si l'emballage du produit est en parfait état.
- L'appareil ne doit pas être endommagé ou sale.
- Le matériel utilisé ou assemblé ne peut être repris.
- Le produit ne doit pas avoir plus de 9 mois à compter de la date du bon de livraison.
- Le produit doit avoir été livré par INTEGRA METERING AG, même s'il s'agit d'un produit INTEGRA METERING AG.
- Les produits spéciaux sans autorisation de retour ne seront pas crédités.
- Une note de crédit ne sera émise qu'après réception et inspection du produit retourné.
- Le retour doit être autorisé par l'administration des ventes d'INTEGRA METERING AG.
- Le client doit vérifier la livraison et les services dans un délai de 3 jours ouvrables et doit informer immédiatement INTEGRA METERING AG par écrit des éventuels défauts.
- Veuillez joindre une copie du bon de livraison à l'envoi de retour.